

AVIS DE COURSE



Epreuve : régate départementale Handivoile MINI JI

Niveau : 5B

Date : samedi 27 juin 2020

Support / Classe : MINIJI (Handi Valide)

CLUB VOILE SAINT QUENTIN

Lieu : St Quentin en Yvelines

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

2. Publicité :

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (DP)

3. Admissibilité

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe MINIJI .Coueurs Handi Valide Le CVSQ mettra a disposition pour les coueurs intéressés sa flotte collective (voir § 4 sur les conditions de réservations)

4. Inscriptions :

Chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours, d'un club localisé dans le département des Yvelines,
- Un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an**

-Les concurrents non licenciés pourront prendre une licence journalière

-Conditions de prêt d'un Miniji (14 bateaux de disponible)

=> Une réservation est obligatoire par Email auprès de Philippe.Guesney@neuf.fr

Licencié FFV et membre CVSQ = 10 euro

Licencié FFV et non membre du CVSQ = 15 euro

6. Droits à payer : néant

7. Programme

Confirmation des inscriptions **09h00 -09h30**

Préparation / mise à l'eau de **09h00 à 10h30 :**

Signal d'avertissement de la première course à : 10h30

Remise des prix prévue : A l'issue des courses

8. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

9. Les parcours :

Les Parcours seront de type Banane

10. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. Décision de courir :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

12. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course :

Président du Jury :

Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

email: contact@cvsq.fr <http://www.cvsq.fr>